

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3128

présenté par
M. Vuilletet

ARTICLE 56

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« protégées »,

insérer les mots :

« en métropole et en Outre-mer, sur terre et en mer, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que la stratégie intègre bien la métropole et l'Outre-mer ainsi que le terrestre et le maritime. L'ensemble de ces espaces ont ainsi vocation à être valorisés dans le cadre de la stratégie.